

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 5 Septembre 2011

Mr. Le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération en date du 18 Avril 2011, a arrêté le P.L.U. qui a été ensuite transmis à toutes les personnes publiques associées pour avis ; vu et compte tenu de tous les avis reçus, Mr. Le Maire informe que la procédure continue : le projet tel qu'il a été arrêté sera mis à l'enquête publique et la commission PLU propose que le présent compte-rendu soit joint au dossier de ladite enquête avec les avis des personnes publiques associées. Considérant les différents avis, entendu l'exposé de Mr Le Maire et après en avoir délibéré le Conseil municipal (contre : 0 – Abstention : 1 – Pour : 13) décide qu'une affichette attirera l'attention des personnes venant consulter le projet sur la nécessité de prendre connaissance de tous les documents pour une bonne compréhension du projet et décide de prendre en compte un certain nombre de remarques et d'apporter des modifications à l'issue de l'enquête publique.

Le Conseil vote en dépenses des suppléments de crédits compensés par les recettes comme suit :

Subventions départementales d'équipement : 186 853.00 € (recette)

Immobilisations corporelles (Acquisitions matériel) : 32 000 € (dépense)

Immobilisations incorporelles (Travaux Voirie-Bâtiments) : 154 853.00 € (dépense).

Le Conseil donne son accord à la création d'un Syndicat Mixte de transport entre les 4 communautés de communes de Faucigny-Glières, du Pays Rochois, d'Arve et Salève et des Quatre Rivières et à l'adhésion de la Communauté de Communes Arve et Salève à ce syndicat pour l'exercice de la compétence « *Organisation et Gestion des Transports Publics Urbains de personnes y compris le transport à la demande* ».

Le Conseil autorise Mr. Le Maire à signer une convention d'autorisation de voirie avec le Conseil Général, propriétaire de la voirie concernée, lors des travaux d'aménagement du carrefour du Souget.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que les conjoints Vachoux Roger souhaitent céder à la commune leur parcelle n°306 d'une superficie de 10m² située au milieu du chemin rural dit du Grand Bois ; Le Conseil accepte cette cession à titre gratuit dont la valeur est fixée forfaitairement à 6€ et dont les frais notariés seront à la charge de la commune.

Suite à la vacance de l'appartement communal, le conseil fixe le loyer mensuel hors charges à 450 € à dater du 01/10/2011 et autorise Mr. Le Maire à conclure et à signer avec le nouveau locataire le contrat de location.

Monsieur Le Maire informe le conseil que la fixation du coefficient multiplicateur Unique concernant la taxe communale sur la consommation finale d'électricité a été fixé par le SYANE à compter du 01/01/2012 à 8,12 , en effet c'est ce syndicat qui perçoit et reverse, après contrôle, la taxe locale sur l'électricité pour 208 communes du département de la Haute-Savoie ; (la commune d'Arbusigny a perçu en 2010 le montant de 16 470€).

Monsieur le Maire informe que le recrutement de l'Adjoint Technique polyvalent a eu lieu cet été. Il s'agit de Monsieur Eric Jacquemoud qui a pris ses fonctions le 1er Septembre.

Pour Info :

La rénovation du Pont « du Paradis » sera effectuée par l'entreprise S.N.M.F. courant Septembre pour un montant H.T. de 13 893.13€

Les travaux d'assainissement prévus en 2011/2012, par le Syndicat de Bellecombe, concernent l'installation d'une pompe de relevage au Crêt Voland ; le raccordement au collectif (mini-station) des maisons situées à « Les Chavannes Haut » puis le raccordement « du Péryl » au collectif.

Course Karting des Elus le samedi 8 Octobre.

Repas des Aînés : le Dimanche 9 Octobre à 12h. à la salle des fêtes.

Exposition Artisans-commerçants d'Arve et Salève « Association ACTION » le Jeudi 3 Novembre à partir de 18h. à la salle des fêtes d'Arbusigny

Concours des maisons fleuries 2011 : Remise des prix le 18 Novembre 2011 à 20h. à la salle des Associations.

Effectif rentrée scolaire du 5 Septembre : 128 élèves.